

Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à la commune de Vitrolles pour l'opération de réhabilitation des réseaux d'eau, d'assainissement et du pluvial de l'avenue de Marseille

Avenant n°1

La Métropole Aix-Marseille-Provence

Dont le siège est sis : Le Pharo, 58 Boulevard Charles Livon, 13007 Marseille
Représentée par sa Présidente en exercice dûment habilitée pour intervenir en cette qualité aux présentes, et domiciliés audit siège
Désignée ci-après « La Métropole »

D'une part,

La Commune de Vitrolles

Dont le siège est : Place de Provence, 13127 Vitrolles
Représentée par son Maire en exercice, dûment habilité pour intervenir en cette qualité aux présentes, et domicilié audit siège
Désignée ci-après la Commune

D'autre part

Ensemble dénommées « Les Parties »

Article 1 – Objet de l'avenant n°1 à la convention

Le présent avenant a pour objet de modifier l'annexe « Compétences eaux pluviales - Activités non assujetties à la TVA » et plus précisément le Plan de financement de l'opération de la convention votée le 22 mars 2018 relative à la Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à la commune de Vitrolles pour l'opération de réhabilitation des réseaux d'eau, d'assainissement et du pluvial de l'avenue de Marseille

En effet, à l'achèvement des travaux, il s'avère que le montant d'opération est légèrement plus élevé que prévu.

Cet avenant n°1 a pour effet d'augmenter le coût des travaux de 84.000€TTC (+4,8%) par rapport au montant initial de 1.755.496€. Le montant définitif de l'opération est donc de 1.839.496€TTC.

Article 2 – Divers

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Le Présent avenant entrera en vigueur dès sa transmission en Préfecture et sa notification aux parties.

Fait à
Le

Fait à
Le

Pour la Commune de Vitrolles

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le Maire

La Présidente

ANNEXE

Compétence eaux pluviales
Activité non assujettie à la TVA

Plan de financement

<i>Libellé de l'opération</i>	Réhabilitation du réseau pluvial de l'avenue de Marseille			
DEPENSES (€)		HT	TVA	TTC
Nature		EP		
Opération		1 532 913	306 583	1 839 496
TOTAL		1 532 913	306 583	1 839 496
FINANCEMENT (€)		HT	TVA	TTC
Financeurs	Dispositif	EP		
CD13				731 457
Métropole	(Autofinancement ou solde CCPD)			154 014
Commune				652 275
Etat	FCTVA			301 751
TOTAL				1 839 496